

Commune de COUCY-LES-EPPES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



3 Orientations d'aménagement et de programmation

<p>Commune DE COUCY-LES-EPPES Mairie 5 place de Miremont 02840 Coucy-lès-Eppes</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :</p>
<p><i>HarmoniEPAU</i> Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN</p> 	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du</p> <p>Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>	<p>Le Maire</p>

Orientation d'aménagement de la zone à urbaniser dit de «Derrière le Four»



Aménagement estimatif
 S. espace à bâtir : 0.54ha
 S. espace vert privé : 0.1 ha
 S. voirie et espace vert pub : 0.27 ha

Surface déjà bâtie : 0.1 ha

PROGRAMMATION :

Superficie de la zone : 1.01 ha
 Logements possibles : 21
 Densité brute : 21 logements à l'hectare

↔ Voie en double sens - 5 mètres minimum de voirie (de large)

➔ Ruelle ou sens unique à terme, lorsque la voirie de desserte de la zone sera finalisée jusqu'à la sortie sur la rue du chemin vert ou sente piétonne sente principale ou ruelle (aménagement poussette, vélo)

— Sente à préserver
 ■ Espace naturel préservé

➔ Ruelle



Aménagement cycliste



Terrain de petits jeux pour enfants et loisir



Placette de retournement

Si la rue de Samoussy reste en sente et n'est pas prévue en ruelle desservant la zone d'étude pour les flux des véhicules, la desserte contre l'incendie et le ramassage des ordures ménagères

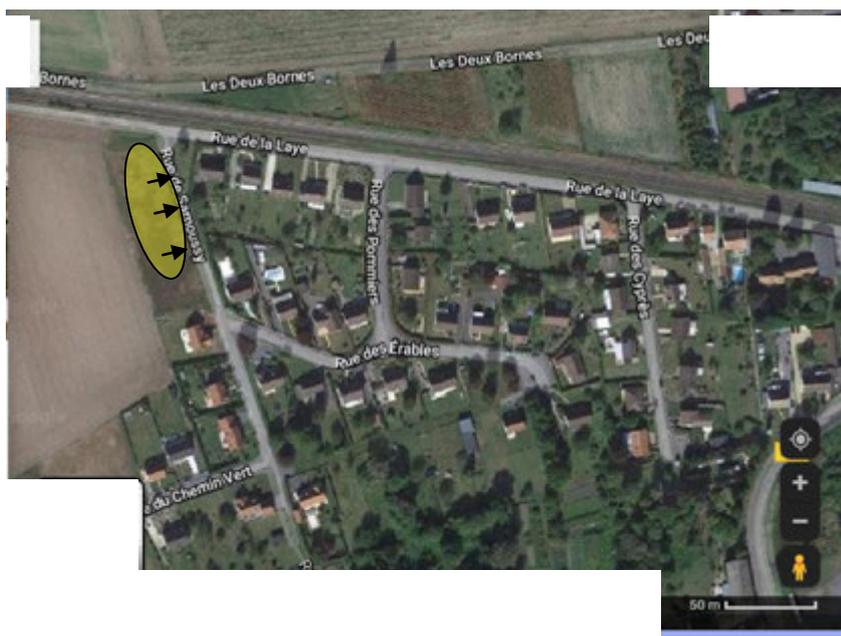


Chemin de la rue de Samoussy – orientations d'aménagement

Cette rue est viabilisée, les réseaux devront être suffisants pour que la zone soit constructible.

Cette orientation est simple, elle demande juste des réseaux suffisants, un traitement du pluvial et des accès sur la rue de Samoussy.

Il s'agit d'un interstice urbain entre deux constructions, les orientations d'aménagement sont donc limitées selon les besoins.



→ Accès à la rue de Samoussy

● Zone à urbaniser

Site dans le lotissement existant (voirie réalisée)

Superficie de la zone : 0.24 ha

Superficie zone à bâtir : 0.16 ha

Logements possibles : 5

Densité brute : 21 logements / hectare